CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANT TERRITORIAL UNIVERSITAIRE (CC-ATU)
Discipline médicale : PEDIATRIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.
Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.
Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.
La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil Chef de service CH/CHR d'accueil

Nom du service : Pédiatrie-néonatologie
Pôle de rattachement : Femme-enfant
Chef de service : Dr Nathalie HUBERT – nathalie.hubert@ch-bourges.fr – 02.48.48.49.52.
Composition de l'équipe médicale : 4 PH, 1 PH contractuel
Nombre de lits : 20 lits d'hospitalisation complète (dont 4 de soins continus) + 15 de néonatologie (dont 3 de soins intensifs)
Nombre de places : 3 lits d'hospitalisation de jour

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

Coordonnateur universitaire en accord avec Chef de service CH d'accueil

1) Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS).
2) Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrinologie, diabétologie, allergologie, …

Participation aux astreintes (pédiatrie, néonatologie, maternité, salle de naissance et consultations non programmées de pédiatrie selon orientation des urgences générales)
L'assistant contribue :

- A l'encadrement des étudiants en médecine, en lien étroit avec le chef de service

Au renforcement de l'attractivité du service d'accueil
Développement de la recherche clinique et des protocoles

4. Les compétences à développer

Coordonnateur universitaire en accord avec Chef de service CH d'accueil

5. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : Chef de service CH/CHR d'accueil

Gestion de secteur dans la journée : 1 PH avec 1 à 2 internes de spécialité ou de médecine générale en pédiatrie et HDJ, 1 PH assurant les consultations non programmées, 1 PH en néonatologie, 1 PH en maternité
1 PH d'astreinte opérationnelle la nuit et les WE

6. Les valences (enseignement/ recherche)

Coordonnateur universitaire en accord avec Chef de service CH d'accueil

7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc…)

Chef de service CH/CHR d'accueil Fibroscopie de plus de 3 ans au bloc opératoire
8. Logement par l'établissement d'accueil
DAM CH/CHR d'accueil
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial
DAM CH/CHR d'accueil Nomination possible sur poste de praticien hospitalier
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
DAM CH/CHR d'accueil oui